



Cérémonie d'ouverture

Congrès mondial sur les disparitions forcées

Genève, le 15 janvier 2025

Déclaration prononcée par l'Ambassadeur Julien Thöni, Représentant permanent adjoint de la Suisse
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Mme la Haute-Commissaire adjointe aux droits de l'homme,
Excellences,
Distingués invités,
Chers participants et participantes,

Au nom de la Suisse, je tiens à vous souhaiter la bienvenue à l'occasion de ce premier Congrès mondial sur les disparitions forcées. C'est un honneur pour la Genève internationale de vous accueillir toutes et tous pour mettre en lumière une problématique encore souvent méconnue et pourtant bien trop répandue qui, aujourd'hui, n'épargne plus aucune région du monde.

Ce Congrès est une étape importante pour faire avancer la lutte contre les disparitions forcées et nous sommes ravis d'avoir contribué à son organisation, d'autant plus en cette année où la Suisse siège à nouveau au Conseil des droits de l'homme.

Mesdames, Messieurs,

Les disparitions forcées ne constituent pas seulement de graves violations des droits de l'homme. Elles touchent aux fondements mêmes de notre vivre-ensemble. Chaque disparition est une famille brisée, une communauté dévastée, une société marquée par l'angoisse et l'incertitude.

Face à ce défi global, la Suisse s'engage sur plusieurs fronts :

Premièrement, par une **collaboration internationale effective**. Pour renforcer la prévention, la recherche et la répression contre ce crime, la Suisse collabore avec d'autres Etats, des organisations humanitaires et des sociétés de familles. Il y a trois ans, la Suisse, en partenariat avec le CICR, a créé l'Alliance mondiale pour les disparus. Désormais, l'Alliance compte 13 États membres à travers le monde. Ensemble, nous nous efforçons de renforcer l'engagement diplomatique collectif afin de prévenir les disparitions, d'élucider le sort des personnes disparues et de répondre aux besoins des familles.

Deuxièmement, la Suisse s'engage en **reconnaissant le lien entre la promotion de la paix et la problématique des disparitions**. Nous accordons une attention particulière à la problématique des personnes disparues et du déplacement forcé dans les situations de conflit mais aussi dans le cadre du rétablissement de la paix. Une approche transnationale est essentielle pour élucider ces graves violations des droits de l'homme, garantir que les responsables soient traduits en justice et prévenir la répétition de tels actes. Intégrer, dans des processus de médiation et de promotion de la paix, des mesures de justice transitionnelle pour garantir les droits des victimes et leurs familles à la vérité, à la justice, à la réparation et à la non-répétition constitue un pilier indispensable pour instaurer une paix durable.

La question des personnes disparues, y inclus les disparitions forcées, demeure donc une priorité centrale pour notre engagement tant sur le plan multilatéral que dans divers contextes géographiques touchés par cette problématique.

Afin de renforcer la prévention et de promouvoir la mise en œuvre effective des droits des victimes et de leurs familles, la Suisse mise, troisièmement, sur la **coopération directe avec les autorités et les organisations sur le terrain**. Permettez-moi de donner quelques exemples concrets de notre engagement à cet égard :

Depuis 2021, la Suisse soutient un projet avec l'Université de Lausanne pour renforcer les capacités en matière d'enquêtes sur les cas de disparitions forcées au **Mexique**. Dans ce cadre, cette université suisse met à disposition son expertise dans le domaine forensique pour la formation d'experts engagés dans la recherche de personnes disparues.

En **Colombie**, la Suisse appuie depuis 2017 les trois institutions du système de traitement du passé créées par l'accord de paix de 2016 : la Justice spéciale pour la paix, la Commission de la vérité et l'Unité de recherches des personnes disparues. Dans ce contexte, nous avons soutenu un congrès international visant à tirer parti d'expériences dans l'utilisation des nouvelles technologies pour la recherche de personnes disparues.

Au **Sri Lanka**, nous menons un projet dans le but de renforcer les réseaux et les compétences des familles des disparus, et ainsi de permettre aux victimes de faire entendre leur voix dans les processus de réconciliation et de traitement du passé.

En outre, la Suisse est engagée sur la question de la préservation des archives et du traitement du passé lorsque des violations graves des droits de l'homme ou du droit international humanitaire ont été commises. En ce sens nous soutenons financièrement et politiquement depuis sa création en 2020 la Commission nationale libanaise pour les personnes disparues au **Liban**.

Enfin, la Suisse continuera de **se mettre à disposition pour la tenue de pourparlers ou initiatives de paix**, notamment en lien avec la thématique des personnes disparues.

La libération récente de nombreux détenus en **Syrie** a confirmé l'ampleur des atrocités commises dans les prisons de l'ancien gouvernement syrien. La Suisse soutient de longue date la volonté de la société civile syrienne de mettre en place un mécanisme humanitaire de recherche des personnes disparues en Syrie. Un tel mécanisme existe aujourd'hui sous la forme de l'Institution indépendante sur les personnes disparues en Syrie qui est désormais bien placée pour faire la lumière sur le sort des dizaines de milliers de personnes disparues dans tout le pays, en coopération directe avec les associations des familles de victimes et d'autres acteurs et actrices humanitaires.

Mesdames, Messieurs,

Il y a presque 15 ans, la **Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées** est entrée en vigueur. Aujourd'hui, elle compte 76 Etats parties. La Convention a permis des avancées majeures en établissant un cadre juridique clair pour prévenir les disparitions

forcées. C'est dans cet esprit que la Suisse a ratifié la Convention, érigé le crime de disparition forcée en infraction pénale nationale et institué un réseau de recherche.

Cependant, la Convention fait face à des défis importants, notamment en matière de ratification et de mise en œuvre effective. Il est donc essentiel de renforcer les actions communes afin de veiller à son application concrète. La coopération internationale constitue un levier clé pour atteindre les objectifs fondamentaux de cet instrument, protéger les droits des victimes et prévenir les graves violations des droits de l'homme. Dans ce contexte, la Suisse réaffirme son engagement à poursuivre sa collaboration avec les mécanismes de l'ONU sur les disparitions forcées d'une part, et son action concrète sur le terrain d'autre part.

Nous sommes convaincus que ce premier Congrès mondial constitue une opportunité précieuse de chercher ensemble les solutions aux multiples défis soulevés par la thématique. Nous nous réjouissons des riches échanges de ces deux jours à venir et vous souhaitons encore une fois, à toutes et tous, une cordiale bienvenue à Genève.

Je vous remercie.